

Information à l'intention des professionnels du monologue (stand-up), de l'improvisation et des sketches comiques qui soumettent une demande au Conseil des arts du Canada

Qui peut présenter une demande?

La pratique artistique professionnelle du monologue (stand-up), de l'improvisation et des sketches comiques ne constitue pas à un champ de pratique au Conseil des arts du Canada. Toutefois, le Conseil comprend qu'une définition élargie du théâtre ou de la littérature peut inclure des formes pratiquées par des artistes spécialisés en monologues (stand-up), en improvisation et en sketches comiques comme l'improvisation théâtrale ou la création solo. Le Conseil reconnaît également qu'un grand nombre de monologuistes (stand-up), d'improvisateurs et d'artistes spécialisés dans les sketches comiques possèdent une formation et une expérience professionnelles d'artiste du théâtre ou d'écrivain.

Les monologuistes (stand-up), improvisateurs et artistes spécialisés en sketches comiques qui satisfont aux critères d'admissibilité actuels des arts du théâtre et de la littérature peuvent s'inscrire à tout moment par l'entremise du portail du Conseil : <https://mademande.conseildesarts.ca/>. De l'aide pour l'inscription au portail et la compréhension des programmes peut être fournie.

Les demandes seront évaluées selon les critères d'évaluation publiés de chaque composante

Conseils aux monologuistes (stand-up), improvisateurs et artistes spécialisés en sketches comiques qui soumettent une demande au Conseil des arts

- Le Conseil encourage les monologuistes (stand-up), improvisateurs et artistes spécialisés en sketches comiques à examiner leur admissibilité au nouveau profil des artistes en début de carrière ou qui démarrent une nouvelle carrière, qui présente des critères d'admissibilité plus accessibles et donnent accès à 3 composantes du programme [Explorer et créer](#).
- Le Conseil encourage également les monologuistes (stand-up), improvisateurs et artistes spécialisés en sketches comiques à examiner la possibilité de soumettre une demande dans le cadre de L'accélérateur de création, un nouveau projet pilote en deux phases qui soutient le développement, la création et le partage de contenu numérique original en vue d'une éventuelle distribution sur les plateformes numériques de CBC/Radio-Canada.
- Lors du dépôt d'une demande, au lieu de mettre en relief le potentiel de succès commercial de votre travail, mettez l'accent sur le développement créatif, la prise de risques, l'innovation artistique, étendre les limites et l'acquisition de nouveaux publics.
- Qu'ils aient l'intention de soumettre une demande au Conseil ou non, les monologuistes (stand-up), improvisateurs et artistes spécialisés en sketches comiques peuvent soumettre leur candidature à titre de pair évaluateur au moyen du portail de présentation de demande du Conseil : <https://mademande.conseildesarts.ca/>. Nous vous encourageons à le faire.

Le Conseil des arts est toujours heureux de recevoir des commentaires des demandeurs sur leur expérience du processus de demande de subvention.